

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2021

Etaient présents : THURETTE J, GASNOT JM, POUILLY CH, KUBIESA D, VANGHERSDAELE C, LAJOIE Ch, GUYOT A MERLANT JP, HOTTELET F, SOUFFLET A, GY JM, CROIX Ch, MEYER L
Etaient excusés : JY MERLANT procuration à JP MERLANT, LEBOIS CH procuration à THURETTE J, HUSSON F donne procuration à VANGHERSDAELE C, DENEUVILLERS A donne procuration à JM GASNOT, TRANCART S. donne procuration à GUYOT A
Était absent : GASTOUT D
Secrétaire de Séance Mme GUYOT Angélique

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

II- RESULTAT D'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTI ACTIVITES SPORTIVES ET ASSOCIATIVES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y lieu de l'autoriser à signer les marchés pour la construction de la salle multi activités sportives et associatives.

M. le Maire rappelle qu'une publicité d'avis d'appel d'offre a été publiée dans le journal la voix du nord du 15 octobre 2021, une Publicité sur le site marchésécurisés.fr le 11 octobre 2021 et une publicité sur le BOAMP le 11 octobre 2021.

Que les réponses devaient être transmises pour le 4 novembre 2021 midi.

Que ce marché comportait 12 lots.

Que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 décembre 2021 à 11h.

Sur les rapports d'analyse de la Maîtrise d'œuvre et de l'assistance à Maîtrise d'œuvre.

Après analyse la commission d'appel d'offres a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- lot 1 Gros œuvre : société TOMMASINI pour 208 000,00 € HT
- lot 2 Structure bois-bardage bois : société GOUDALLE option 1 pour 394 023.68 € HT
- lot 3 Couverture étanchéité : société NORMAND CONSTRUCTION pour 90 523.49 € HT
- lot 4 Menuiseries extérieures-serrurerie : société ALTAMORE ALTALU pour 137 155.00 € HT
- lot 5 Plâtrerie-faux plafonds : société DEVREESE pour 40 700.10 €
- lot 6 Menuiseries intérieures-mobilier-équip sportifs : société DEVREESE pour 50 945.62 € HT
- lot 7 Peinture - sol souple : société SAE BACHANT pour 55 000.00 € HT
- lot 8 Carrelage-faïence : société SAE BACHANT pour 15 481.80 € HT
- lot 9 Electricité-SSI : société BERCQ pour 47 607.55 € HT
- lot 10 Chauffage-ventilation-plomberie : Société SERVAIS pour 154 000.00 € HT
- lot 11 VRD : société BASCOP pour 91 015.04 € HT
- lot 12 ELEVATEUR : société ETNA France pour 17 754.89 € HT

TOTAL DU MARCHE : 1 302 207 .17 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du marché et les éventuels avenants inférieurs à 5%.

III – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTI ACTIVITES SPORTIVES ET ASSOCIATIVES

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il est possible d'obtenir une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR programmation 2022 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la construction d'une salle multi activités sportives et associatives.

M. le Maire rappelle que cette salle permettra aux enfants de l'école d'effectuer des activités sportives dans un lieu proche du groupe scolaire avec des déplacements sécurisés. Les associations qui se trouvent en manque de salles pourront utiliser ce lieu hors période scolaire et le soir, le CLSH durant son fonctionnement y effectuera également des activités ludiques et sportives.

Le projet proposé par la maîtrise d'œuvre ATELIER 9.81 Architecte de LILLE s'élève à 1 441 703, 17 € HT soit 1 730 043,80 € TTC.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre ci-dessus au taux de 40 %, d'approuver les travaux et le plan de financement après résultat d'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI ACTIVITES SPORTIVES ET ASSOCIATIVES

- Autorise M. le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022 au taux de **40 %** soit une subvention de **576 681.00 €**

- Le complément de financement sera assuré comme suit :

- Conseil Départemental Villages et Bourgs **Déjà obtenue** 300 000 €
- Conseil Régional Plan de Relance **Déjà obtenue** 150 000 €
- Fonds de Concours CAMVS à Déposer 126 681 €
- EMPRUNT 470 000 €
- Fonds propres de la Commune 106 680. 80 €

IV – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des ajustements en fin d'année au niveau du budget 2021.

Pour permettre le paiement de certaines dépenses il y a lieu d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Imputation	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
022	100 000 €	- 44 000 €	56 000 €
60623	3 500 €	+ 1 000 €	4 500 €
60632	25 000 €	+ 4 000 €	29 000 €
6411	460 000 €	+ 1 800 €	461 800 €
6413	49 000 €	+ 19 000 €	68 000 €
64168	12 000 €	+ 2 000 €	14 000 €
6451	66 000 €	+ 6 200 €	72 200 €
6811	20 000 €	+ 9 000 €	29 000 €
2031	4 000 €	+ 2 300 €	6 300 €
2113		+ 2 100 €	2 100 €
2116		+ 2 000 €	2 000 €
21312		+ 2 600 €	2 600 €
28041583	20 000 €	+ 9 000 €	29 000 €
2313	246 431.78 €	- 6 000 €	240 431.78 €
1641	121 055 €	+ 6 000 €	127 055 €
66111	61 670 €	+ 500 €	62 170 €
657362	3 000 €	+ 500 €	3 500 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les modifications budgétaires proposées.

V – DELIBERATION DUREE D'AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS VOIRIE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en application de l'article L.2321-2 28° du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204) est obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. La durée d'amortissement est fixée par l'article R2321-1 du même code :

Les subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

La présente délibération précise donc les conditions d'amortissement des subventions d'équipement qui financent les réfections de la voirie intercommunale sur le compte budgétaire 2041 et sous division de cette imputation. Monsieur le maire propose de fixer la durée d'amortissement à 15 ans.

Le conseil municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité des membres présents :

- Fixe la durée d'amortissement des subventions d'équipement qui financent les réfections de la voirie intercommunale à 15 ans.

VI – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le montant des subventions attribuées aux associations extérieures.

Monsieur Le Maire Propose.

- l'association pour le don de Sang bénévole Aulnoye-Aymeries	200.00 €
- la Cimade de Maubeuge	100.00 €
- RASED Avesnes-Aulnoye-Aymeries	300.00 €
- Secours Populaire Français Lille	200.00 €
- CLIC de Maubeuge	300.00 €

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'approuver les propositions de subvention ci-dessus.

VII – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION SIRPP POUR 3 ANS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec l'ADUS dans la cadre de la SIRPP SAMBRE AVESNOIS pour une durée de 3 ans.

Après lecture faite de la convention,

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec l'ADUS dans la cadre de la SIRPP SAMBRE AVESNOIS pour une durée de 3 ans.
- que durant la durée de la convention les crédits nécessaires seront prévus au budget.

VIII - RETRAIT ET ADHESION DE CERTAINES COMMUNES DU SIDEN SIAN

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le retrait et adhésion de certaines communes du SIDEN SIAN.

Après avoir énoncé les communes demandant leur retrait,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

D'accepter le retrait et l'adhésion de certaines communes du SIDEN SIAN.

IX - PASSAGE DE VOIRIES PRIVEES COMMUNALES EN PUBLIQUES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de déclarer certaines rues classées en domaine privé communal et les classer en domaine public communal.

Cette liste, jointe à la délibération, a été établie par les services de l'agglomération et la municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité des membres présents la liste jointe des voiries municipales surlignées en jaune dans la liste jointe du domaine privé communal à classer en domaine public communal.

X - FIXATION DES VALEURS DES BONS CADEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le montant des cartes cadeaux pour divers évènements.

Monsieur Le Maire propose à partir de 2021 les valeurs suivantes :

Jeunes diplômés : Collège, Lycée, Universitaire, CFA
valeur du bon cadeau 30 € maximum

Médaille du travail : ARGENT : 150 €
VERMEIL : 250 €
OR : 300 €

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver les propositions de la valeur des différentes cartes cadeaux ci-dessus

XI - DECISION SUR LE PRIX DU TICKETS DE CANTINE EN 2022

Monsieur le Maire indique que bien que le prix des repas achetés ait augmenté de 30 cts et après concertation avec les élus de la majorité il est proposé de ne pas répercuter cette hausse pour 2022 pour ne pas pénaliser le budget des ménages qui mettent leur enfant à la cantine.

Des décisions budgétaires en 2022 seront prises pour combler cette hausse.

XI QUESTIONS ORALES

1/ Monsieur le Maire indique que la distribution des repas s'est très passée. Il remercie l'ensemble du Conseil qui a permis cette réussite avec une très bonne organisation. 370 repas ont été distribués.

2/ Monsieur le Maire indique que la crise sanitaire qui s'aggrave à nouveau ne permettra pas d'organiser le goûter des aînés et le goûter des jeunes sportifs.

Pour les vœux, une décision sera prise prochainement mais l'on s'achemine vers une annulation collective.

3/ Monsieur GASNOT fait un rapport sur une réunion avec le SIDEN SIAN et notamment le prix de l'eau. Un projet de taxation serait à l'étude pour les ménages consommant plus de 80 m³/an.

Mme MEYER Laetitia indique que ce n'est pas juste pour les grandes familles qui consommeront obligatoirement plus de 80 m³.

Monsieur GASNOT indique que ce n'est pas acté.

M. MERLANT JP indique que l'on veut sans doute taxer les particuliers qui ont des piscines ou des bassins d'agrément, mais que oui les grandes familles avec enfants seront pénalisées.

4/ Monsieur le Maire indique qu'il a signé un accord avec la mutuelle JUST pour proposer une mutuelle solidaire et qu'une réunion publique devrait avoir lieu le 24 février 2022.

Mme MEYER Laetitia indique que cela ne peut concerner que les personnes ne travaillant pas car les entreprises ont obligation d'avoir une mutuelle collective.

5/ Mme POUILLY Christelle informe que le marché de Noël aura bien lieu. La Sous-Préfecture a donné son accord. Bien sûr toutes les mesures sanitaires seront mises en place.

6/ M. KUBIESA David informe que la manifestation du TELETHON s'est bien déroulée et qu'environ 1700 € ont été recueillis.

7/ Monsieur GASNOT Jean-Michel indique que 250 arbustes et 15 arbres seront plantés le long de la voie de secours le 14 décembre prochain à 9h30.

Une association en lien avec le Parc Naturel viendra réaliser les plantations.

8/ Mme HOTTELET Françoise indique que le rapport de Réussir en SAMBRE est disponible.

Mme HOTTELET a également proposé dans le programme d'action 2022 de faire arrêt au Bras Mort et d'y organiser un Pique-Nique. Un bateau partirait de Berlaimont et un autre Landrecies et se rencontreraient au niveau du Bras mort.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h15.